

carrelage

Ceyranet

Détergent neutre sols durs

Détergent spécifique destiné à l'entretien journalier des carrelages, sols stratifiés, sols vitrifié ou sols en bois vitrifié mat et brillant, pierres, marbres et pierres marbrières, grés cérames, granits, ardoises, tomettes. Ne laisse pas de trace sur des surfaces naturellement brillantes ou cristallisées à l'exception des surfaces protégées par une émulsion auto-lustrante.

Sèche très rapidement et permet ainsi de rendre rapidement les surfaces nettoyées au trafic (par exemple les halls d'entrée des immeubles).

Laisse une agréable et rémanente odeur après utilisation (parfum eucalyptus).

Mode d'emploi

Utilisation manuelle : 2 à 3%

Utilisation mécanique : 1 à 2%

Inutile de rincer.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L
carton de 12 bidons doseurs de 1L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide vert

- pH : 6,5 - 7,5

- Densité : 0,98 - 1,00

Précautions

Éviter les projections oculaires.

Ne pas utiliser sur une surface protégée par une émulsion ou par un produit contenant des cires.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Peut produire une réaction allergique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'environnement (Eco'Reflex Nature)

Présente un profil environnemental très favorable.

Contient des composants respectueux de l'environnement.

Ne présente pas d'étiquetage environnemental.

Fiche technique

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

10-01-2023 Ind. 9 ■

